

Conseil municipal du 18 juin 2018

Prix du clip musical : Les élèves de l'école Le Lac (Villeneuve) ouvrent le Conseil municipal en musique



Les élèves de la classe de CM2 de l'école Le Lac ont participé à la 3^e édition du concours "Nous autres", organisé par la Fondation Lilian Thuram, la MGEN et la CASDEN, avec le soutien du Ministère de l'Education Nationale. Ce concours propose de prévenir le racisme en privilégiant des approches artistiques. Il s'adresse aux classes de la maternelle jusqu'à la 6^{ème}.

La classe a produit un vidéo clip avec l'aide d'un musicien intervenant du Conservatoire, qui a été sélectionnée par le jury. La cérémonie de remise des prix a eu lieu au musée du Quai Branly-Jacques Chirac le 15 mai 2018, en présence de Lilian Thuram et de Maureen Dor. La classe lauréate s'est vu remettre un Chèque Lire® d'un montant de 100 €, une mallette pédagogique ESS et divers ouvrages destinés aux élèves, une photo dédicacée de Lilian Thuram ainsi qu'un diplôme du jeune citoyen pour chacun.

Afin de permettre à chaque petit de participer à ce voyage à Paris, la Ville de Grenoble a accompagné financièrement le déplacement.

Fabien Malbet, Adjoint aux Ecoles déclare : « *Je tiens à féliciter les élèves pour leur vidéo « Tous solidaires ». C'est un très beau message de fraternité et de solidarité.* »

Débat sur l'avenir des Villeneuves : la pétition sur le 20.

La pétition intitulée « Non à la démolition du 20, galerie de l'Arlequin » portée par l'Association des Résidents 10/20 Arlequin a recueillie plus de 2000 signatures.

Suite au recours préfectoral engagé à la demande du Gouvernement, le Tribunal administratif de Grenoble a annulé le dispositif d'interpellation et de votation d'initiative citoyenne porté par la Ville de Grenoble depuis 2016.

Toutefois, la Ville de Grenoble a souhaité honorer les signataires de la pétition et mettre à l'ordre du jour du conseil municipal un temps de débat autour de l'avenir de la Villeneuve.

Les pétitionnaires demandent au Maire et au Conseil municipal de revenir sur la démolition programmée du 20 galerie de l'Arlequin et de ne pas signer tout document programmant ou autorisant la démolition du 20, galerie de l'Arlequin.

Pour Maryvonne Boileau :

« La Villeneuve est un quartier plein d'avenir, qui doit à présent déployer ses atouts à l'échelle de la Métropole. Bien sûr, les démolitions de logements ne règlent pas à elles seules les difficultés notamment sociales et économiques : elles sont un pas modeste en direction d'un quartier aéré, et ouvert sur le reste de l'agglomération. Fidèle à la tradition d'innovation du quartier, le 10 Galerie de l'Arlequin doit devenir un lieu de rénovation expérimentale. Nous avons accepté la contrainte imposée de la démolition du 20, pour continuer à agir sur ce quartier, pour l'ambition d'une ouverture des qualités de la Villeneuve vers la ville.

Nous choisissons de faire de cette contrainte une opportunité, celle de la mise en valeur du parc Jean Verhac, des équipements et du tramway. L'opportunité d'un accord entre l'ANRU, l'ANAH, la Métropole et la Ville de Grenoble est de soutenir la réhabilitation inédite du logement privé et social. Ainsi, quartier issu des utopies urbaines de la fin du 20^e siècle, la Villeneuve pourra devenir un quartier pionnier du 21^e siècle. »

Santé bucco-dentaire des enfants des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de Grenoble : convention entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Ville de Grenoble

20-(4845) - Convention d'objectifs et de financement au titre du fonds d'intervention régional entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Ville de Grenoble pour l'année 2018 – Action précarité santé bucco-dentaire.

La promotion de la santé de l'enfant, dans sa globalité, est un objectif fort pour la Ville de Grenoble et son adjointe à la santé, Mondane Jactat.

L'action « précarité – santé bucco-dentaire » portée par le service municipal de Santé Scolaire a reçu un accueil favorable de la part de l'ARS qui a décidé de la soutenir à hauteur de 35 000 € et de proroger d'une année supplémentaire la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2017. Cette action vise à améliorer l'état de santé bucco-dentaire et les connaissances nutritionnelles à travers des actions de prévention auprès des enfants de maternelles et de CP des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de Grenoble.

Mondane Jactat, Adjointe à la Santé, déclare : « A travers le Plan municipal de santé 2016-2020, la Ville de Grenoble vise en premier lieu à améliorer l'accès aux soins et à la prévention pour tous et plus spécifiquement pour les enfants. La santé bucco-dentaire des petits Grenoblois est au cœur de ce plan.

En effet c'est un marqueur d'inégalité sociale et territoriale de santé, que le plan vise à réduire. En 2017-2018 les dépistages ont eu lieu en priorité dans toutes les écoles des Quartiers prioritaires Politique de la Ville. Au total 2000 enfants ont bénéficié d'un dépistage, celles et ceux le nécessitant ont été accompagné vers le soin. Des actions collectives ont été menées dans 17 classes différentes, parfois avec les parents. Nous remercions l'Agence régionale de Santé de son soutien »

Des actions à destination des jeunes pour réduire les risques liés aux consommations d'alcool et autres substances psychoactives en contexte festif

35-(5286) Affectations de subventions sur crédits existants.

La Ville de Grenoble a lancé un appel à projet sur la prévention des risques dus à la consommation d'alcool et de substances psychoactives en milieu festifs auprès des publics jeunes. En 2017, 11 000€ avaient été accordés pour une première phase de lancement. En 2018 l'appel à projet est élargi avec une enveloppe de 22 000€.

Au total, 29 actions (maraudes, stands...) seront menées sur la période courant de mai à décembre 2018 dans l'espace public (centre-ville de Grenoble, Jardin de Ville et parc Paul Mistral), et dans les salles (La Belle électrique, l'Ampérage, La Bobine).

4 organismes ont été retenus : Avenir Santé, Keep Smiling, Prométhée – AIDES et la LMDE.

Mondane Jactat, Adjointe à la Santé, déclare : *« La prévention des risques dus à la consommation d'alcool et de substances psychoactives doit faire l'objet d'une attention particulière. La Ville séduit chaque année plus de 60 000 étudiants, il est nécessaire de sensibiliser les jeunes et prévenir les conduites à risque pour que la fête reste une fête ! »*

Quartier Flaubert : une aide exceptionnelle de la Ville de Grenoble à ACTIS pour la construction du bâtiment « Le Haut-Bois »

38-(5342) ZAC FLAUBERT – Aide exceptionnelle de la ville de Grenoble à ACTIS pour la construction de l'opération de logement social « Le Haut-Bois ».



ACTIS va construire au sein du quartier Flaubert, un bâtiment passif (conso<15kWh/an/m² en chauffage) en structure bois, d'une hauteur de 9 étages comprenant 56 logements locatifs sociaux. La construction favorisera les matériaux biosourcés et locaux.

Il s'agit de construire un bâtiment passif avec le défi d'arriver à maîtriser, sans recours à la climatisation et avec l'eau de la nappe, les températures estivales qui sont élevées à Grenoble en été et baissent peu la nuit. Il n'y aura aucun élément technique de chauffage dans les logements (pas de radiateurs, pas de planchers chauffants), mais un bouton de consigne de température qui assure le confort.

Présenté à la Biennale des Villes en transition à Grenoble en mars 2017, le projet a été retenu pour un financement « EcoCités » pour l'expérimentation « E+C- ».

Cependant, les recettes apportées par le programme EcoCité ne couvrent qu'une partie des innovations de ce projet. Afin de permettre la réalisation de cette opération exemplaire, la Ville de Grenoble a décidé d'apporter une aide exceptionnelle de 3 000 € par logement, soit 168 000 €, en plus de l'aide de droit commun votée le 6 mars 2017, soit un montant total de 418 000 € pour la Ville.

Vincent Fristot, Adjoint à l'Urbanisme et à la Transition énergétique, déclare : *« La structure du bâtiment aura un impact environnemental bien moindre, tout en participant au confort à l'intérieur des logements le bois est un matériau durable, local et renouvelable. Les performances du bâtiment permettront aussi de diminuer concrètement les charges pour les habitants. C'est bon pour le portefeuille, bon pour la qualité de vie et bon pour la planète ! C'est pour ces raisons que la Ville de Grenoble souhaite soutenir cette opération pilote, qui s'inscrit complètement dans l'esprit du quartier Flaubert, laboratoire urbain de l'innovation sociale, de la transition écologique et de l'économie des ressources. »*

La salle de conférences de la Maison des associations devient la salle Anna Politkovskaïa

41-(5168) Dénominations de voies, espaces et équipements publics

Amnesty International France tiendra son assemblée générale les 23 et 24 juin 2018 à Alpexpo. A cette occasion, sur une demande de l'ONG, la Ville de Grenoble dénomme la salle de conférences de la Maison des Associations, située 6 Rue Berthe de Boissieux, Anna Politkovskaïa. La journaliste et défenseure des droits de l'homme russe avait été assassinée en 2006.

Emmanuel Carroz, Adjoint à l'Egalité des droits et à la Vie associative, déclare : « *Je suis très fier que la Ville de Grenoble rende hommage à Anna Politkovskaïa. Avec cette dénomination, la Ville de Grenoble rappelle son attachement à la liberté de la presse et célèbre le courage et l'indépendance de cette journaliste. Une plaque mémorielle sera également installée à l'intérieur de la salle de conférences rendra hommage à Anna Politkovskaïa.* »